



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	11
VOTANTS	13

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Fabien FAMARCHI, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Étaient absents : Loïc GILLET et Boris BESSEY.

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Pascale HOULÈS-THOMARAT – Mandataire : Sophie VACHOT

Mandant : Virginie CUOQ – Mandataire : Karine MATHEY

Secrétaire élu : Fabien FAMARCHI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20230403-DCM2023-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-17 : DÉNOMINATION DES PLACES, SQUARES ET PARKINGS

Monsieur le Maire informe rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et suite aux différentes réunions de la commission Voirie et Aménagement, il est demandé au Conseil municipal d'adopter les dénominations suivantes :

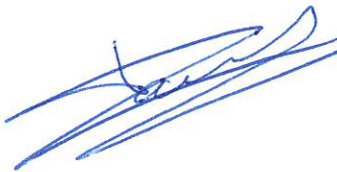
- Square vers l'école : **Square de l'école,**
- Square vers la montée du château : **Square de la Glacière,**
- Place devant la maison des sœurs : **Place de la Maison des sœurs,**
- Parking derrière la mairie : **Parking de la mairie,**
- Grand parking en gore : **Parking de la Grange,**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

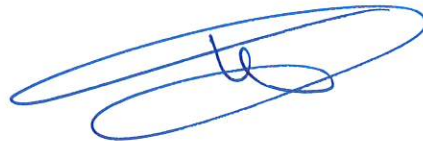
- **Adopte les dénominations suivantes :**

- Square vers l'école : **Square de l'école,**
 - Square vers la montée du château : **Square de la Glacière,**
 - Place devant la maison des sœurs : **Place de la Maison des sœurs,**
 - Parking derrière la mairie : **Parking de la mairie,**
 - Grand parking en gore : **Parking de la Grange.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente.**

**Le secrétaire,
Fabien FAMARCHI**



**Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.